

# VAUDEVANT

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2020

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 15 septembre 2020.

10 Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Eric Roche - Romain Serpenet  
1 Absent excusé : Simon Rosant (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 23H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



### Approbation des comptes-rendus du Conseil municipal des 2 et 10 juillet 2020

Contre : 0

Abstention : 0

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 2 et 10 juillet sont adoptés.

#### 1. Coordination générale

Un sinistre à été déclaré suite aux travaux réalisés en 2018 sur la RD115. La compagnie d'assurance de la commune est en charge de ce dossier.

Délégué auprès d'Ardèche Musique et Danse :

**Laëtitia Bourjat est désignée déléguée auprès du Syndicat Ardèche Musique et Danse à l'unanimité des voix.**

#### 2. Urbanisme

- Une déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée sur les parcelles AL 0102, 0103, 0199, 0201 et 0203 sises Le Village (montant de 144 000 €).

Madame le Maire rappelle que les parcelles AL0199 et AL0201 sont partiellement constructibles et qu'elles sont classées en zone UB du PLU dans le périmètre d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Le règlement applicable du PLU prévoit sur ces parcelles la

réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble afin de densifier le nombre de constructions sur ce secteur.

À ce titre, l'acquéreur a été informé de l'obligation de construire plusieurs logements sur la partie constructible des parcelles constructibles AL 0199 et AL 0201 : la construction d'un seul logement (une seule maison d'habitation) ne sera pas autorisable.

Au regard des capacités d'investissement de la commune, à l'unanimité des voix, **le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.**

- **Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'État pour le projet d'aménagement du terrain de Pervençères.**

### **3. Aménagement urbain**

Un projet d'aménagement de l'ancienne cour de l'école est présenté aux membres du conseil municipal.

Cet aménagement permettrait à la fois d'améliorer l'usage de cette cour et de sécuriser les jardins du bâtiment communal. Ces travaux pourraient éventuellement être éligibles à une subvention de la Région-Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan de relance. Le conseil municipal souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis et à solliciter une subvention d'un montant de 50 % auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, concernant ce projet.**

### **4. Bâtiments**

#### Accessibilité :

Une barre d'appui pour la PMR devra être installée dans les toilettes publiques, ainsi qu'un logo (personne à mobilité réduite) sur la porte.

Une tablette amovible sera réalisée pour le secrétariat.

Les services de l'État en charge du contrôle de la conformité des travaux sont passés en août et ont validé la conformité des travaux réalisés.

#### Mise en conformité au titre de la sécurité :

Les travaux de mise en sécurité de la salle des fêtes et de la salle communale sont en cours. Dès qu'ils seront achevés, la commission de sécurité sera sollicitée.

#### Rénovation thermique et énergétique :

L'entreprise Bourret est intervenue sur le toit des logements communaux pour la démolition d'une cheminée poreuse. Des devis ont été demandés pour la réfection de cette toiture (remplacement des tuiles, réfection des arêtiers...).

La réfection des toitures des toilettes publiques (situées à côté du jardin public) et du gîte d'étape devraient être effectuées au cours du dernier trimestre 2020.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.**

Salle des fêtes :

**Le règlement de location de la salle des fêtes a été mis à jour et approuvé à l'unanimité.**

**Le tarif des locations a été révisé et approuvé à l'unanimité.**

Le montant de la location de la salle des fêtes a été fixé comme suit :

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 100€

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 120€

Caution : 1000€

Règlement par chèque uniquement.

Les associations déclarées en préfecture et dont le tiers des membres résident sur la commune peuvent bénéficier de deux locations à titre gratuit par an. La caution sera exigée.

Une mise à disposition gratuite pourra être consentie à l'occasion de réunions familiales en lien avec une cérémonie d'inhumation. La caution sera également exigée.

La salle communale est réservée à l'usage exclusif de la mairie.

Entretien et réparation :

Un WC a dû être remplacé chez un locataire (fuite d'eau).

L'entreprise Colange est intervenue pour un montant de 458.45€ TTC.

L'ancienne main courante à l'entrée de la mairie doit être enlevée.

## **5. Voirie**

Rue des Fleurs :

Une main courante sera installée dans la descente de la rue des Fleurs, ainsi que des barrières (chicane) en haut et en bas de la rue.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.**

Élagage :

Suite à l'épisode neigeux de novembre 2019, des travaux d'élagage sont à prévoir. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'État. Un financement à hauteur de 30% a été accordé au titre de la DETR.

Madame le Maire propose donc de valider le devis de l'entreprise Astier d'un montant de 5220€ HT pour l'élagage (lamier) et de signer une convention avec Tremplin Insertion pour une durée de deux semaines (coût unitaire hebdomadaire 2450€ HTx2 = 4900 € hors location broyeur) pour la mise à disposition d'une équipe chargée du broyage des déchets verts, branches et résidus.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis, convention et à solliciter le versement de la**

**subvention auprès l'État, ainsi qu'à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Madame le Maire indique que des arrêtés seront pris afin de réglementer la circulation sur les voies communales concernées pendant ce programme de travaux et une déviation sera mise en place concernant la voie du Gibet (déviation par Brudon).

Entretien des voies :

L'entreprise Astier a procédé au fauchage de l'ambrosie sur la route du Gibet et celle des Combes de l'Adreyt. Les travaux de curage des fossés sont actuellement en cours.

Le programme de goudronnage définit lors du conseil du 2 juillet 2020 aura lieu après le programme d'élagage (deuxième quinzaine d'octobre).

Cimetière :

Présentation par Madame le Maire du tableau des concessions mis à jour.

## **6. Assainissement, eau potable**

STEP, Arche Agglo :

Les services de l'Agglo sont intervenus pour faire un point sur les réseaux existants, suite à la prise de cette compétence.

Le remplacement d'un compteur défectueux est à prévoir à la station d'épuration.

Madame le Maire a demandé au Président du syndicat Cance Doux qu'une extension du réseau d'eau potable soit étudiée et réalisée dans les meilleurs délais, concernant le secteur d'Auternaud.

## **7. Information, animation**

Le bulletin municipal a été diffusé cet été. Il est disponible en mairie et sera rapidement mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Le conseil municipal étudie la possibilité de recourir à l'usage d'une application mobile (panopocket, mymairie...) afin de partager les informations communales avec les administrés.

L'exposition, au mois d'août, des œuvres de Catherine Fusier a obtenu un franc succès. Le conseil municipal lui adresse ses chaleureux remerciements.

En raison de la pandémie de Covid-19 et afin de limiter les risques de propagation auprès des personnes les plus fragiles, **le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas organiser de repas des aînés cette année. À la place, une distribution de colis est envisagée.**

Arche Agglo ne souhaitant plus se charger de la réalisation de la Bulle Verte, celle-ci incombe désormais aux sept communes du Pays de Saint Félicien. Une nouvelle organisation se met en place avec les autres communes. La commune de Vaudevant se chargera de la mise en page de la Bulle Verte de Novembre et Décembre 2020. Souhaitons que ce nouveau mode de fonctionnement apporte satisfaction.

## **8. Écoles, transports scolaires**

Participation aux frais de fonctionnement des écoles :

École publique de Saint Félicien : Le forfait fixé par la commune de Saint Félicien par délibération du 27 juillet 2020, s'élève à 657.74€ par enfant. **Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 3708.92€** à la commune de Saint Félicien pour 7 enfants concernés (dont 1 enfant en garde alternée et 1 enfant présent une seule partie de l'année scolaire et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

École privée de Saint Félicien : Le montant du coût moyen départemental s'élève à 523.42€. **Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 2093.68 €** à l'OGEC pour 4 enfants.

École publique de Préaux : Le montant du coût moyen départemental s'élève à 523.42€. **Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 785.13€** à la commune de Préaux pour 2 enfants concernés (dont 1 enfant en garde alternée) et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

La mise en place d'un abri bus financé par la Région Auvergne Rhône-Alpes est étudiée au village.

## **9. Chemin de randonnée**

Simon Rosant et Hervé Besson sont en charge du balisage des chemins de randonnée.

Sentier Marie Mourier :

L'Installation du mobilier est prévue vers le 15 octobre 2020. La promotion du sentier sera effectuée pour la saison 2021.

## **10 Divers**

Madame le Maire participera aux commissions suivantes au sein d'Arche Agglo :

- Développement économique
- Eau et assainissement
- Projet de territoire

La date du prochain conseil sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 29 septembre 2020